

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté les règlements suivants :

**Règlement numéro 674-7 (Adopté le 27 juillet 2021)**

*RÈGLEMENT 674-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 674 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES*

**Règlement numéro 683-1 (Adopté le 27 juillet 2021)**

*RÈGLEMENT 683-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 683 CONCERNANT L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 AFIN D'APPORTER UNE PRÉCISION QUANT À L'EXEMPTION DE TAXES POUR LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS*

**Règlement numéro 686 (Adopté le 27 juillet 2021)**

*RÈGLEMENT 686 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE*

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière